

PROCES VERBAL de l'assemblée générale ordinaire Du 05 Février 2019



MAISON DES ASSOCIATIONS
1 RUE DE LA MAIRIE
25600 DAMBENOIS

L'an deux mille dix neuf le cinq février à vingt heures trente, les membres de l'association se sont réunis à la maison pour tous de Dambenois sur convocation du conseil d'administration en date du douze janvier deux mille dix neuf.

L'assemblée est présidée par M Claude VILLANI en sa qualité de président. M Cyrille de VERDILHAC secrétaire étant hospitalisé l'intérim est assuré par le trésorier Claude CURTI;

M. Cyrille de VERDILHAC a donné pouvoir de vote à M. Patrick DALPIAZ (ancien président et membre de l'association)

Le président constate que 7 membres sur 11 sont présents, et que le quorum est atteint ;

Monsieur le président remercie Les membres honoraires présents M le Maire et les membres du conseil municipal présents et déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée, et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

Lecture du rapport moral et du rapport financier

Montant de l'adhésion 2019.

Renouvellement des membres

Sortant du CA : secrétaire Cyrille de Verdihlac, trésorier Claude Curti , Président Claude Villani

En l'Absence de nouveaux candidats , les membres sortants renouvellent leurs candidatures.

Entrants: secrétaire Cyrille de Verdihlac, trésorier Claude Curti , Président Claude Villani

Questions diverses

Il donne ensuite lecture du rapport de la présidence et ouvre les débats. Un échange de vue intervient à propos de la soirée Paella et du marché du soir organisé par PMA. Les dates de ce marché ne sont pas encore connues et nous ne savons pas à ce jour si Dambenois est retenu.

Mention faite pour une nouvelle distribution de courrier sur les communes voisines .Mention faite pour le renouvellement du projet en commun de la fête champêtre en musique le 31 aout prochain.

Personne ne désirant plus prendre la parole, le président , ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

Après lecture par le trésorier M. Claude CURTI du rapport financier relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2018

l'assemblée générale approuve ledit document tel qu'il lui a été présenté. Dès lors quitus de sa gestion est donné au trésorier pour l'exercice écoulé.

Il est décidé que le budget de l'exercice 2019 sera finalisé lors de la prochaine réunion du CA.

DEUXIEME RESOLUTION :

Après vote, l'assemblée générale maintient le montant des cotisations d'adhésion à 10 euros pour l'année 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des 7 membres présents.

TROISIEME RESOLUTION :

Après débats , il est décidé que le vide grenier n'aura pas lieu en 2019 sauf organisation commune avec les autres associations. Le thème de la journée du patrimoine reste à développer. Le soufflet de forge se réserve la possibilité de l'organiser seule ou avec d'autres associations.

QUESTIONS DIVERSES:

Le mécanisme de l'horloge du temple déjà reporté sera descendu ce printemps (date non définie) pour être nettoyé et présenté au public à l'intérieur du temple .(d'autres endroits possibles restent à définir)

les textes de l'histoire du temple et de la fontaine sont terminés . Une réunion en fin février doit valider un budget avec la municipalité pour réaliser des plaques d'information.

Le soufflet de forge participera au financement à hauteur de deux cent euros.

Un fascicule de l'histoire du village élaboré en 2017 et 2018 est terminé. Sa diffusion sur le site internet de Dambenois doit intervenir prochainement. Les textes restent ouverts pour compléments d'informations éventuels.

Le soufflet de forge se réserve aussi la possibilité d'ouvrir en 2019 de nouvelles sections d'activités et des réunions d'informations ouvertes au public sur l'activité de l'association.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à vingt deux heures.

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès verbal.

Le président

Claude VILLANI

Le Secrétaire remplaçant
Claude CURTI